

Ma Carte Vitale

J'utilise le télé service « Ma carte Vitale » **uniquement pour :**

- **Déclarer sur l'honneur la perte ou le vol de ma Carte Vitale** (ou de celle de mes ayants droits), pour que, ensuite, la MSA puisse éditer une nouvelle carte avec photo.

Je dois faire autant de déclarations qu'il y a de cartes concernées.

ET

- **Déposer la photo et la pièce d'identité en ligne**, dans le cadre de l'attribution ou du renouvellement de ma carte Vitale 2 : suite à ma déclaration sur l'honneur, je recevrai un mail de la MSA m'invitant à cliquer sur un lien bleu pour déposer ces pièces.

Avant cela, je vérifie que :

- mon adresse mail est correcte
- **le mode de réception de mes documents et des infos MSA est noté « par e mail »**
 - Pour le savoir, je me connecte sur mon espace privé/ Mon compte/ Mode de réception.

Je le modifie si besoin, car si le mode de réception des documents est papier, le dépôt des pièces se fera via un dossier à compléter qui me sera envoyé par la Poste.

Pour déposer les pièces :

- La photocopie de la pièce d'identité nécessaire doit être en format **PDF**
- Les pièces d'identité recto-verso doivent être scannées sur une même image lorsque la photo n'est pas sur le même côté que les informations d'état civil.
- La photographie doit être normalisée : couleur ou noir et blanc, taille : 2 Mo, résolution 600 dpi, définition 5100x7020, format **.jpeg .jpg** ou **.gif**.

Pour m'aider, lors du dépôt de la photo ou de la pièce d'identité sur mon espace privé, je consulte le lien "Comment numériser ma photo" ou "Comment numériser ma pièce d'identité". Ce lien est une aide pour indiquer les formats et le type de fichier acceptés. En l'absence de possession de l'une des pièces d'identité acceptées, je contacte la MSA

Etape 1 : connexion à mon Espace Privé

Page d'accueil sudaquitaine.fr, cliquez sur le bouton : **Se connecter**

Inscrivez votre N° identifiant (N° d'immatriculation sur votre Carte Vitale) et votre mot de passe.

Cliquez sur "se connecter "

Cliquez sur « j'ai oublié mon mot de passe » si vous l'avez oublié.

Besoin d'aide : voir le guide « Mot de passe oublié »

Vous recevrez instantanément un nouveau mot de passe par mail ou sms.

Etape 2 : Accès aux services en ligne de mon Espace Privé, rubrique Santé Invalidité, Cliquez sur « Ma carte VITALE »



Les cartes vitales du foyer apparaissent :



Cliquer sur « Demander ma carte »



Pour demander la carte pour votre enfant entre 12 et 15 ans

Sur chaque visuel de carte vitale sont affichés les liens des actions possibles :

- déclarer la perte ou le vol,
- consulter une attestation de perte ou de vol,
- suivre le renouvellement de cette carte vitale
- demander ma carte pour un enfant de 12 à 15 ans inclus

Etape 3 : demande de nouvelle carte

✚ Vous devez choisir "déclarer la perte" ou "déclarer le vol" :

- Validation de l'attestation sur l'honneur de perte ou vol
- Confirmation de la prise en compte de la déclaration :

✚ Vous pouvez :

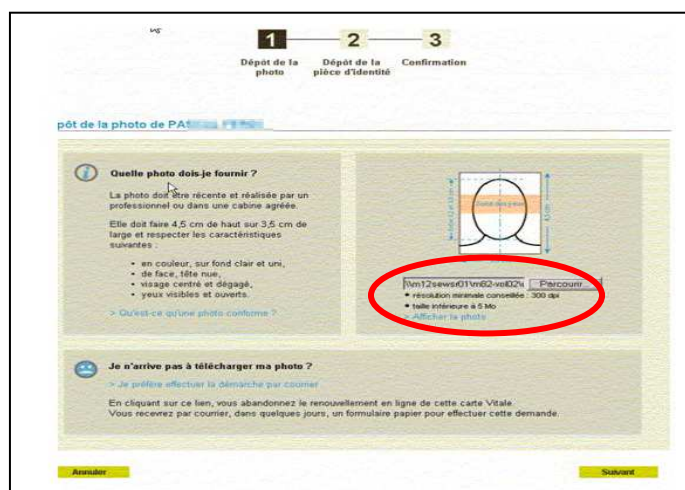
- Consulter l'attestation de la déclaration de perte ou de vol
- Accéder au service de consultation de droits afin d'imprimer une attestation de droits, nécessaire jusqu'à obtention de la nouvelle carte.
- Recevoir aussi un email de confirmation de déclaration de perte ou de vol de carte avec un lien à cliquer pour déposer les pièces ci-dessous

✚ Une fois cette déclaration prise en compte, vous recevez un mail vous invitant à déposer les 2 pièces suivantes :

- photo d'identité
- photocopie pièce d'identité en cours de validité

En l'absence de dépôt des pièces, vous recevez un 1er mail de relance au bout de 10 jours. Assurez vous que les mails de la MSA ne se trouvent pas dans vos indésirables

Etape 4 : Dépôt de la photo d'identité et de la pièce d'identité :

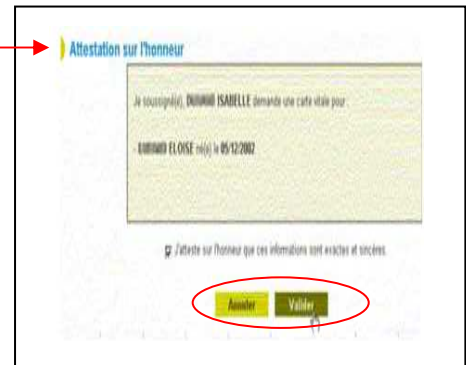


➤ Cliquer sur *parcourir* pour récupérer la photo que vous avez préalablement enregistrée dans un répertoire personnel.

➤ Le bouton « **SUIVANT** » permet de déposer la pièce d'identité (qui doit être en cours de validité)



➤ Vous devez cocher l'attestation sur l'honneur puis valider.



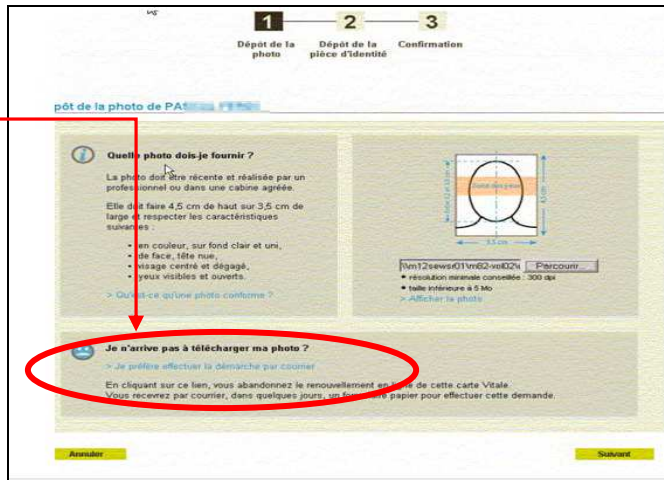
Pour votre enfant de 12 à 15 ans, validez l'attestation sur l'honneur

✚ Vous recevez un accusé d'enregistrement vous confirmant le dépôt des pièces.

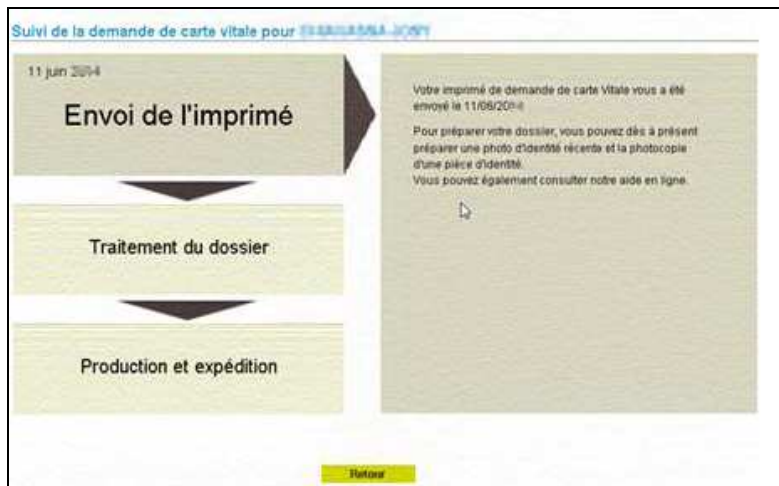


- Accusé d'enregistrement
- Attestation de dépôt en PDF + attestation droits maladie
- Mail de confirmation du dépôt des documents

- **Si vous n'arrivez pas à télécharger la photo, vous pouvez stopper la procédure en cours au profit d'une procédure papier, par courrier.**
Un mail de confirmation d'arrêt de la procédure par voie dématérialisée vous est envoyé



- ✚ Vous recevrez la demande de pièces et le formulaire par courrier, à retourner complétés par courrier **exclusivement avec l'enveloppe fournie à cet effet à l'adresse du Numériseur**



Etape 5 : le suivi de l'émission de la carte

Vous pouvez :

- Suivre l'émission de la nouvelle carte vitale et consulter l'historique des dernières actions effectuées (invalidation de carte, dépôts de pièces numériques)
- Déposer de nouvelles pièces uniquement en cas de rejet
- Consulter la dernière déclaration de perte ou de vol faite par ce service en ligne dans l'année qui précède

Une assistance Internet est à votre disposition au démarrage ou dans l'utilisation des services en ligne proposés dans votre Espace Privé

N° de l'Assistance Internet : 03 20 90 05 00 / du lundi au vendredi 8^h30 à 12^h15 et 13^h30 à 16^h30

Mail : assistanceinternet.blf@sudaquitaine.msa.fr